

C-214

First Session, Forty-first Parliament,
60 Elizabeth II, 2011

HOUSE OF COMMONS OF CANADA

BILL C-214

An Act respecting the friendship between Canada and the
Netherlands

FIRST READING, JUNE 15, 2011

MR. STOFFER

C-214

Première session, quarante et unième législature,
60 Elizabeth II, 2011

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA

PROJET DE LOI C-214

Loi concernant l'amitié entre le Canada et les Pays-Bas

PREMIÈRE LECTURE LE 15 JUIN 2011

M. STOFFER

SUMMARY

This enactment designates the 5th day of May in each and every year as “Maple Leaf and Tulip Day”.

SOMMAIRE

Le texte désigne le 5 mai « Journée de la feuille d’érable et de la tulipe ».

HOUSE OF COMMONS OF CANADA

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA

BILL C-214

PROJET DE LOI C-214

An Act respecting the friendship between
Canada and the Netherlands

Loi concernant l'amitié entre le Canada et les
Pays-Bas

Preamble

Whereas during World War II the Canadian
Armed Forces, along with their allies, liberated
the large portions of the Netherlands that were
under German control, brought much-needed
resources to alleviate the suffering of the Dutch
people after years of deprivation and occupa- 5
tion, and formed a profound bond between the
people of Canada and the people of the
Netherlands that has remained vibrant and
strong to this day; 10

Whereas each year the people of the Nether-
lands recognize Canada's enormous contribu-
tion to their country by giving tulips to the
Canadian people as a symbol of their lasting
friendship and the gratitude of the Dutch people; 15

And whereas the Parliament of Canada
wishes to honour the immense contribution of
the Canadian men and women who assisted in
the liberation of the Netherlands and to
celebrate the friendship between Canada and 20
the Netherlands;

Now, therefore, Her Majesty, by and with the
advice and consent of the Senate and House of
Commons of Canada, enacts as follows:

SHORT TITLE

Short title

1. This Act may be cited as the *Maple Leaf* 25
and *Tulip Day Act*.

Attendu :

que durant la Seconde Guerre mondiale, les
Forces armées canadiennes, aidées de leurs
alliés, ont libéré les vastes régions des Pays-
Bas contrôlées par les Allemands, ont apporté 5
aux Pays-Bas des ressources dont le peuple
néerlandais avait grandement besoin pour
alléger sa souffrance après des années de
dépossession et d'occupation, et ont fait
naître des liens profonds entre les Canadiens 10
et les Néerlandais, liens qui sont encore très
forts aujourd'hui;

que chaque année, le peuple néerlandais
marque l'immense contribution que le Cana-
da a apportée à son pays en donnant des 15
tulipes aux Canadiens, symbole de sa longue
amitié et de sa gratitude;

que le Parlement du Canada souhaite rendre
hommage à l'immense contribution des
Canadiens et des Canadiennes qui ont 20
participé à la libération des Pays-Bas et
célébrer l'amitié qui unit nos deux pays,

Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement
du Sénat et de la Chambre des communes du
Canada, édicte : 25

TITRE ABRÉGÉ

Préambule

Titre abrégé

1. *Loi sur la Journée de la feuille d'érable et
de la tulipe.*

MAPLE LEAF AND TULIP DAY

JOURNÉE DE LA FEUILLE D'ÉRABLE ET
DE LA TULIPEMaple Leaf and
Tulip Day

2. Throughout Canada, in each and every year, the 5th day of May is to be known as “Maple Leaf and Tulip Day” in recognition and celebration of the friendship between Canada and the Netherlands.

Not a legal
holiday

3. For greater certainty, Maple Leaf and Tulip Day is not a legal holiday or a non-judicial day.

2. Le 5 mai est, dans tout le Canada, désigné comme « Journée de la feuille d'érable et de la tulipe », jour destiné à la reconnaissance et à la célébration de l'amitié entre le Canada et les 5 Pays-Bas.

Journée de la
feuille d'érable
et de la tulipe

5

3. Il est entendu que la Journée de la feuille d'érable et de la tulipe n'est pas une fête légale ni un jour non juridique.

Statut